



Annonce de la personne de contact pour les produits chimiques

Données sur l'entreprise ou l'établissement d'enseignement

Entreprise/Filiale:

Département:

Adresse:

NPA / Lieu:

Données sur la personne de contact pour les produits chimiques

Nom:

Prénom: Date de naissance:

Fonction:

e-mail: Téléphone:

Adresse si différente de l'adresse ci-dessus:

Entreprise:

Adresse:

NPA/Lieu:

Raison de l'annonce

Reprise de l'activité Mutation Arrêt de l'activité

Raison de l'obligation d'annoncer

Notice

- | | |
|---|-----------|
| <input type="checkbox"/> Fabricant ou importateur, avec obligation d'établissement de la feuille de données de sécurité | A01 / A02 |
| <input type="checkbox"/> Remise à des utilisateurs professionnels ou commerciaux de: | A05 |
| - produits avec une des classifications suivantes: T+, T avec R45, R46, R49, R60, R61 ou E | |
| <input type="checkbox"/> Remise de produits chimiques particulièrement dangereux (avec obligation de connaissances techniques) au public, c.-à-d. de produits suivants : | A04 |
| - avec une classification T, C, E, F avec R15 ou R17, N avec R 50/53 (> 1 kg contenu), | |
| - avec une des phrases R suivantes : R1, R4, R5, R6, R16, R19 ou R44, | |
| - produit destiné à l'autodéfense (spray au poivre) ou | |
| - substance de l'annexe 4 OChim, substance PBT, vPvB ainsi que de préparations avec > 0.1 % de telles substances. | |
| Utilisation professionnelle ou commerciale de: | |
| <input type="checkbox"/> Fumigants | C05 / A15 |
| <input type="checkbox"/> Produits de protection du bois utilisés sur mandat de tiers dans des immeubles d'habitation | C05 / A13 |
| <input type="checkbox"/> Utilisation de pesticides sur mandat de tiers (Rodenticides, Insecticides, Acaricides, produits contre autres arthropodes) | C05 / A16 |
| <input type="checkbox"/> Agents désinfectants servant au traitement de l'eau des piscines publiques | C05 / A10 |
| <input type="checkbox"/> Autres entreprises et établissements d'enseignement avec obligation d'annoncer sur demande (par ex. autres utilisateurs de produits chimiques dangereux, autres détenteurs d'autorisations professionnelles) | - |

Confirmation de l'exactitude des données ci-dessus

Date: Signature:

Nom: Fonction:

Devoirs de la personne de contact pour les produits chimiques

La personne de contact pour les produits chimiques a pour mission d'assurer les échanges d'information entre l'entreprise et les autorités d'exécution compétentes. Elle doit veiller à ce que :

- les directives des autorités d'exécution compétentes soient transmises aux services responsables de l'entreprise,
- les autorités d'exécution compétentes reçoivent tous les renseignements nécessaires à l'exécution de la législation sur les produits chimiques.

La personne de contact doit avoir une vue d'ensemble des substances et des préparations utilisées dans l'entreprise ou l'établissement d'enseignement.

Elle doit connaître en particulier les obligations découlant de la législation sur les produits chimiques du fait de cette utilisation pour l'entreprise.

En outre, la personne de contact doit être en mesure d'indiquer quelles sont les personnes chargées de satisfaire à ces obligations au sein de l'entreprise et qui est en possession de l'autorisation professionnelle ou des connaissances techniques nécessaires.

Dispositions légales

Ordonnances sur les produits chimiques (RS 813.11), article 74

Ordonnance du DFI relative à la personne de contact pour les produits chimiques (RS 813.113.11)

Délais

Les données ou leurs modifications doivent être dans chaque cas communiquées dans les 30 jours.

A envoyer, s.v.p., à::

L'annonce est à envoyer à l'autorité cantonale compétente du canton dans lequel le producteur ou importateur des produits a son siège, respectivement dans celui où se trouve le point de vente ou la succursale ayant l'activité sujette à obligation.

Une liste des autorités cantonales compétentes pour les produits chimiques peut être trouvée à l'adresse suivante :

www.chemsuisse.ch/fachstellen/index.html.

D'autres notices d'information sur les différents thèmes du droit des produits chimiques sont à disposition à l'adresse: www.chemsuisse.ch.